



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 29/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse **ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **16/05/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Kénia MALADIN-NEBOT,

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Kylian ROMAIN, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO, Rolly, Salif, FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSES : Mesdames Géraldine BASTARAUD, Joselaine GELABALE
Monsieur Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY
Monsieur Camille PELAGE

POUVOIRS : Madame Géraldine BASTARAUD à monsieur François NAVIS
Madame Joselaine GELABALE à madame Maguy FUMONT-SAMSON

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 2 Absents = 6 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Kénia NEBOT-MALADIN

**Délibération n°2024-05-29/ 09 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-12-16/02 du 16 DECEMBRE 2022
RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE D'ACTION
LOCALE DU PAYS MARIE-GALANTE**

Madame la Présidente, Dr Maryse ETZOL, rappelle que le 21 avril 2018, la Région, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et la Communauté de Communes de Marie-Galante signait la convention de mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire de Marie-Galante. Ce programme intitulé « **Un développement intégré pour Marie-Galante, respectueux du territoire et moteur de son attractivité** » consiste en la mise en œuvre de mesures de développement rural en accompagnant et soutenant financièrement les porteurs de projets autour des thématiques suivantes :

- Développement d'un tourisme durable en lien avec le patrimoine
- Appui à l'innovation et à la professionnalisation
- Des services et animations pour l'attractivité du territoire
- Agriculture et agro-transformation : des filières structurées pour valoriser les produits du terroir et diversifier les sources de revenus
- Initier des coopérations pour enrichir la stratégie Leader du Pays Marie-Galante



- Animation, gestion et évaluation du GAL
- Pêche, aquaculture et métiers de la mer : un levier de développement du littoral marie-galantais

Pour ce faire, une équipe technique dédiée anime et gère le Groupe d'Action Locale, instance qui met en œuvre le programme LEADER. En début d'année 2022, cette équipe est composée de :

- Une animatrice thématique à 50% de son temps, Malhaury MONFRET, chargée d'accompagner les porteurs de projets dans les domaines qui la concernent (montage de dossiers, financement, etc.) ;
- Une gestionnaire/ coordinatrice à 100% de son temps, Laura COLMAR, chargée de créer les conditions pour qu'émergent les projets (réunions d'informations, relations avec les partenaires, etc.), et chargée de la gestion administrative du programme LEADER (suivi de la maquette notamment), du suivi de la réalisation des projets, du montage des demandes de paiement, de la réalisation de contrôles sur place avec l'Autorité de Gestion et de l'évaluation du programme.

Au total, ce sont 1,5 ETP qui font vivre le programme LEADER à Marie-Galante.

Il est proposé de solliciter les financements Leader (Europe et Région) pour l'animation en tenant compte des dépenses prévues pour l'année 2022 : salaires et charges des 2 agents, frais de déplacements et missions, frais de structures directement liés au programme (fournitures, matériels informatiques).

L'ancien plan de financement est le suivant :

DEPENSES 2022 EN €	HT	TVA	TTC
Salaires et charges de personnel (1,5ETP)	76 455,85	0,00	76 455,85
Frais de déplacements et de missions	3 250,32	161,28	3 411,60
Frais de structure (fournitures, informatique)	4 442,49	15,00	4 457,49
TOTAL	84 148,66	176,28	84 324,94

Financeurs sollicités	Montant HT en €	Taux
Région	8 414,87 €	10%
Europe	75 733,79 €	90%
TOTAL	84 148,66 €	100%

Pour tenir compte des dépenses réalisées durant l'année 2022 et de l'intégration des frais de déplacement de l'équipe technique, il convient de modifier le plan de financement qui se présente comme suit :

Il est proposé d'adopter le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES 2022 EN €	HT	TVA	TTC
Salaires et charges de personnel (1,5ETP)	87 924,23	0,00	87 924,23
Frais de déplacements et de missions	7 464,20	161,28	7 625,48
Frais de structure (fournitures, informatique)	3 981,00	9,35	3 990,35
TOTAL	99 369,43	170,63	99 540,06

Financeurs sollicités	Montant HT en €	Taux
Région	9 936,94 €	10%
Europe	89 432,50 €	90%
TOTAL	99 369,44 €	100%

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le nouveau plan de financement relatif à l'animation et au fonctionnement du groupe d'action locale du Pays Marie-Galante,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

10 JUIN 2024

10 JUIN 2024

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,

La Présidente,


Dr Maryse FIZO

